

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE AUTOMNE

VO.6



46 806 habitants

300 km²

63 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

Ce territoire est occupé à plus de 55 % par des cultures et plus du tiers de forêts. Une pression industrielle est présente sur l'amont de l'Automne et de la Sainte Marie.

Les principaux enjeux pour les rivières de ce territoire sont :

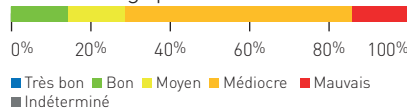
- la mise en œuvre de travaux sur les stations d'épurations vieillissantes ou dont les objectifs de performance du traitement doivent être revus à la hausse,
- l'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales,
- la restauration des cours d'eau (diversification des écoulements, restauration de frayères, diversification des habitats) et le rétablissement de la continuité écologique sur la Sainte Marie et la basse Automne.

Pour préserver la bonne qualité de la masse d'eau souterraine FRHG104, il est important de développer les actions de réduction des intrants (paramètres nitrates et pesticides) en particulier sur les aires d'alimentation des captages d'Auger Saint Vincent et Vauciennes.

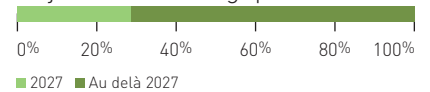
Le bassin de l'Automne est classé en zone de tension quantitative à cause des prélèvements importants. Ces prélèvements impactent fortement les deux têtes de bassin, en particulier la Sainte Marie qui présente des assècs récurrents. Une étude menée par le SAGE est nécessaire pour mieux connaître l'impact de ces prélèvements sur le fonctionnement des milieux et de progresser sur la gestion quantitative de ces ressources, pour tous les usages.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	7
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	1

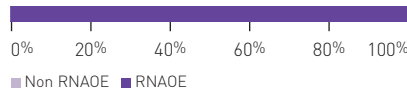
État écologique ESU



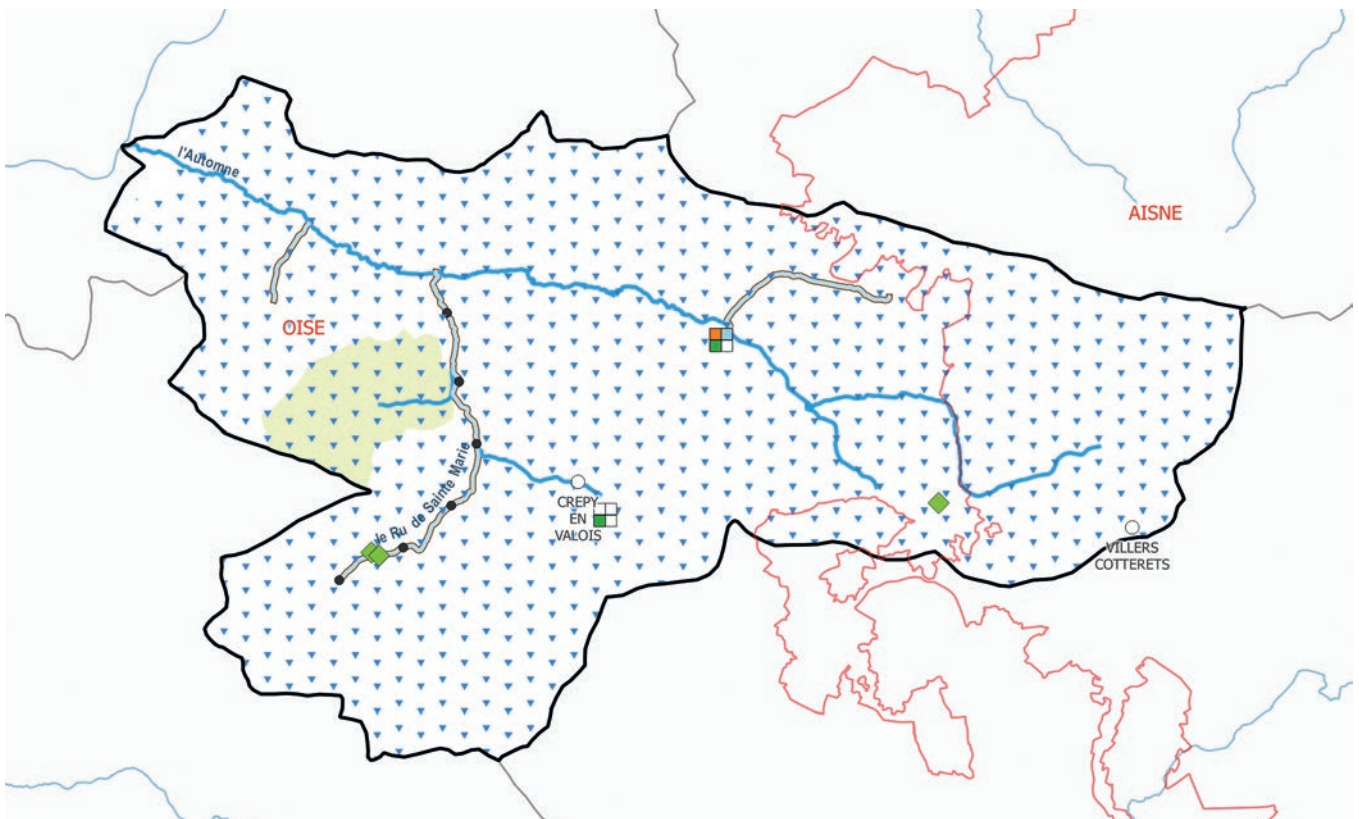
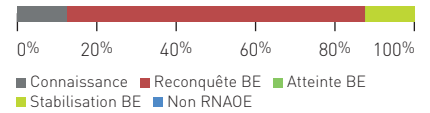
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
AUTOMNE**
VO.6

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	13				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	25				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	13				
ASS0701	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses	13				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	13				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	25				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	13				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	13				
Protection et restauration des milieux						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	13				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	38				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	13				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	13				